L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 JANVIER 1892. | 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 13 JANVIER 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Réforme dans le commerce des fruits, des légumes et des oranges, en Louisiane.

Dans l'agriculture, comme dans toute autre industrie, la production est la base de toute prospérité, mais, à elle seule, elle ne suffit pas pour faire vivre le cultivateur ou le fabricant: il y faut ajouter le meilleur placement possible des produits, qui complète l'opération, rémunère le travail et assure le succès. C'est là une vérité si simple, si élémentaire, qu'on ose à peine l'énoncer, de peur de provoquer le sourire, et, cependant, elle a besoin d'être, sans cesse, répétée, puisque si peu de cultivateurs songent à l'appliquer, et que la moitié d'entr'eux ne savent comment la mettre en pratique.

C'est, surtout, quand il s'agit d'articles destinés, non à être consommés sur place, mais à être expédiés au loin, qu'il faut s'occuper du mode de placement—sans quoi, le producteur se trouve la victime de ceux qui viennent, du dehors, l'exploiter et lui enlever, à vil prix, le fruit de son labeur.

Cette exploitation, nous la voyons se faire, chaque saison, autour de nous, au détriment de nos jardiniers, de nos maraîchers, de nos producteurs de fruits et de légumes. Au lieu de s'entendre entr'eux, non pour faire la loi sur le marché—ce qui est toujours un procédé blâmable—mais pour obtenir un prix acceptable de leurs articles, ils sont le jouet de spéculateurs étrangers qui faisant ici, à leur gré, la hausse et la baisse, les forcent à livrer leur marchandise à des conditions ruineuses.

Telle est la situation déplorable au milieu de laquelle se débattent, désespérément, nos cultivateurs des environs de la ville, sans avoir encore trouvé le moyen d'en sortir. Il n'en est heureusement pas ainsi des propriétaires d'orangeries de la paroisse Plaquemine: il sont fatigués de voir le plus clair de leurs bénéfices leur glisser des mains et aller enrichir quelques grosses maisons de Chicago, de St Louis, de New York qui font en gros le commerce des fruits et accaparent les trois quarts du profit qui devrait revenir au producteur.

On ne peut qu'applaudir au mouvement qui se manifeste, maintenant, dans cette paroisse, en vue de se protéger mutuellement contre l'exploitation dont on y est l'objet et d'obtenir un placement plus rémunérateur d'un produit qui fait la joie des palais les plus délicats et l'ornement des meilleures tables du Nord et de l'Ouest.

Il s'agit de réunir, dans un vaste meeting, les propriétaires—petits et grands, d'orangeries de la Basse Louisiane—pour les engager à former une organisation protectrice. Une association ou Compagnie serait créée, ayant une existence légale, et jouissant de tous les privilèges de société incorporée. Elle aurait mission de choisir des agents, qu'elle installerait sur les marchés les plus importants de l'Est et de l'Ouest. Ces agents réglementeraient les expéditions, et distribueraient les articles, suivant les besoins du moment et des différentes localités; ils détermineraient ainsi bien des baisses ruineuses—résultat presqu'inévitable d'encombrements imprévus; ils préviendraient, surtout, les accaparements des spéculateurs, et maintiendraient un équilibre constant entre l'offre et la demande.

Une association ainsi formée pourrait réaliser aux prétentions des compagnies de transport et les forcer, à maintenir, leurs prix de frêt à un taux, tel qu'elles puissent faire un bénéfice honnête, sans rogner celui, non moins légitime, du producteur.

Toute expédition irait droit à son but, sans en être jamais détournée. On saurait à quoi s'en tenir sur ce que coûtent la mise en caisse ou en botte, le transport, l'entretien des agences—location, saisaire ou commission — et, sur cette base, nettement déterminée, on établirait, sur chaque expédition, un droit proportionnel à sa valeur intrinsèque, à son poids, à son volume.

Il y a là toute une heureuse révolution à accomplir, dans le maniement et le placement de nos fruits, de nos légumes, de nos primeurs. Tout cela devrait donner au cultivateur de magnifiques revenus, tandis que, tous frais payés, il lui reste à peine de quoi vivre, quand, tenteois, il lui est permis, à la fin de l'année, de "joindre les deux bouts."

Nous ne saurions trop féliciter les cultivateurs de l'orauger de prendre une pareille initiative. L'affaire n'est pas encore lancée, elle n'existe qu'à l'état de projet, mais nous espérons la voir, bientôt, se réaliser. A quand le meeting en question?

La Salsaparille d'Ayer employée régulièrement, extirpe toute infection scrofuleuse, sous quelque forme qu'elle existe.

BROWN'S IRON BITTERS ALMANAC
For 1892
Contains One Hundred Recipes for making delicious Candy, easily and quickly at home. This book is given away at drug and general stores.

UN FRATRICIDE DE QUINZE ANS.—Le 13 novembre dernier, à Rochecorbon, une charmante commune des environs de Tours, Pierre-Guillaume Lecomte, âgé de 15 ans, presque un enfant, Louis Lecomte, voulant venger sa mère, sage-femme à Tours, des accusations portées contre elle par sa sœur, Mme Diet, sage-femme à Rochecorbon, était allé vers dix heures du matin pour cette dernière: la trouvant chez une de ses voisines à laquelle elle donnait ses soins, il la pria de le suivre chez elle.

Sur le refus de la femme Diet de le recevoir à son domicile, Lecomte lui remit une lettre dans laquelle il lui reprochait en termes violents d'avoir voulu déshonorer leur mère en l'accusant d'avoir pratiqué des avortements. Tandis que Mme Diet lisait cette lettre, Lecomte tirait de sa poche du bois, coupait sa cuisine et en portait un premier coup à sa sœur en pleine poitrine. Celle-ci reculait et s'enfuit précipitamment; mais au moment où elle sonnait chez un voisin, son frère la frappait derrière l'épaule gauche d'un second coup si violent que la lame s'enfonçait tout entière et restait dans la plaie.

La victime tomba en criant: "A l'assassin!"

Lecomte, après avoir retiré l'arme de la plaie, s'enfuit à toutes jambes, rentra chez ses parents, puis alla se constituer prisonnier.

La blessure reçue par Mme Diet était des plus graves: elle pouvait entraîner la mort; heureusement, la victime a survécu à ces blessures; elle est presque guérie aujourd'hui.

Louis Lecomte a comparu devant les assises d'Indre-et-Loire. La cour, reconnaissant qu'il avait agi sans discernement, a prononcé son acquittement, mais a ordonné qu'il serait interné dans une maison de correction.

LOUISIANE.

"La *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 9 janvier:

(Suite.)

—LETTRE DE LA PAROISSE TERREBONNE:

Après des pluies et du vent, nous venons d'avoir du froid et un temps sec—bon temps pour ceux qui avaient encore des cannes à récolter, ou de la semence à mettre en "windrow", attendu que toute végétation a été ainsi arrêtée. L'une après l'autre, nos sucreries ont déclaré leurs feux; il n'en reste plus qu'une en activité.

Les cannes qui avaient été coupées la semaine dernière, ont été détériorées par la gelée; mais celles que l'on a mises en "windrow", se sont bien conservées et ont donné du sucre excellent.

Il y a encore bien des planteurs qui éprouvent de la répugnance à mettre en "windrow", quoiqu'il soit évident que, quand on néglige de le faire, on s'expose à de grandes pertes. Si l'on pouvait savoir quel temps il fera, après la gelée, la question serait bien vite réglée. Mais il semble que l'expérience du passé plaide éloquemment en faveur de cette mesure, surtout, quand le champ est vaste. Il y a alors deux grands risques à courir: 1o. Il peut survenir une seconde gelée, qui affecte la plante, à cause des feuilles mortes qui ne la protègent plus. 2o. Il peut arriver des pluies chaudes qui fassent pousser et germer la plante, auquel cas, il y aura toujours une forte perte de saccharine, tandis qu'elle est faible quand la canne est en "windrow." Au reste, la conduite du planteur doit être guidée par l'observation. Il est évident qu'une mesure, bonne, une année, peut être mauvaise, une autre, parce que les deux saisons sont souvent dissemblables.

Comme la plupart des sucreries à vapeur pans ont gardé leurs produits pour faire les troisièmes sucres, il est impossible encore de connaître le rendement de la campagne.

A la raffinerie du Bas Terrebonne, on aura presque atteint le chiffre de 3,500,000 livres de sucre; à Southdown, environ 2,250,000 livres; à Ardoyne, 2,500,000 livres; à Crescent Farm, 2,000,000; à Ashland, 1,400,000; à Presqu'île, 1,300,000; à Woodlawn, 1,150,000; à Greenwood, avec des "open kettles," 500 boucauts; à Poverty Flat, 600 boucauts; à St Elói, 430 boucauts.

—Range Grove, à Mme Viguerie, a encore quelques cannes à rouler. M. M. Robichaud, du Bas Terrebonne, a commencé son piant; sa semence était bonne.

—Sur les habitations, où la roulaison était en retard, le labour n'a pas encore commencé.

—LETTRE DES ATTAKAPAS:

Malgré les hésitations que provoquent les frais énormes de la culture de la canne et de la fabrication du sucre, des usines nouvelles s'élèvent, tous les ans.

Tout l'avenir de l'industrie repose sur le succès de la vente de la canne à la tonne et sur celui du système des primes.

On ne saurait assez blâmer les planteurs qui laissent errer leurs bestiaux à travers leurs souches et le long de leurs cannes, plantées en automne. Il en résulte que les animaux sont mal nourris et en mauvais état. Il en résulte, surtout, que les champs ne sont pas labourés, en automne, à temps et comme il le faudrait.

C'est, malheureusement, ce qui se passe trop souvent, sur beaucoup de propriétés, dans les paroisses St Landry, Avoyelles, Rapides, St-Martin, Lafayette, Vermilion, et même, dans celle d'Iberia. C'est une honte. Ce qu'il y a de plus triste, c'est que l'exemple de l'un, engage l'autre à en faire autant, et c'est ainsi que le mal se propage.

Un planteur sucrier, de ma connaissance, vient de sonder ses mate'as de canne, il a trouvé la semence en bonne état.

Je ne connais encore aucun planteur, qui ait examiné ses windrows.

—LETTRE DU BAS DE LA CÔTE, RIVE DROITE:

Notre grand établissement de diffusion profite du beau temps. Il espère avoir terminé bientôt, pour le 1er février.

Les cutters Rose ne font pas aussi rapidement leur besogne que l'appareil Hyatt; mais ils travaillent plus longtemps, sans qu'il leur arrive d'accident.

Deer Range a encore assez de cannes à travailler, pour entretenir ses feux jusqu'au 1er février.

Myrtle Grove a commencé le 10 novembre. On n'y finira la roulaison que le 10 janvier.

Toutes les cannes mises en windrow, de ce côté ci du fleuve, sont en bon état.

Suivant les informations qui nous sont parvenues la diffusion arrive à faire 140 livres de première sucre, et les moulins 160 livres, à la tonne; ces sucres pollurient de 96 à 98, quand ils sont grenus dans le vacuum pan.

Belair a obtenu 41 tonnes à l'acre. On y fera probablement 3,250,000 livres. On y conservera avec soin les cannes de semence, et l'on veut avoir, cette année, une récolte plus forte que jamais.

Le plant d'automne pointe déjà, et l'on en distingue les sillons.

Les planteurs de riz commencent à brûler leurs champs; ils se préparent à labourer pour 1892. Espérons qu'ils seront plus favorisés par le temps qu'en 1891.

Tout le monde ici a été péniblement affecté du malheur qu'a éprouvé M. Beaud, dont la résidence sur Iberia, a été dévorée par un incendie.

Le Sugar Bowl and Farm Journal, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 9 janvier:

Nous avons encore un hiver extrêmement favorable aux travaux de la campagne. Il ne fait pas assez froid pour attaquer les souches de cannes, et il n'est pas tombé assez de pluie pour interrompre le labour. Tout est donc pour le mieux, jusqu'ici. Partout, cette semaine, la charrue a marché, malgré les petites gelées matinales, et l'on a commencé à planter la canne, en plusieurs endroits. Tout nous fait croire que l'ensemencement se fera de bonne heure, cette année—ce qui assure une croissance plus précoce et, par conséquent, une maturité plus complète de la canne.

La perspective est très encourageante pour les planteurs sucriers. De leur côté, les cultivateurs de soton et de riz profitent, le plus qu'ils peuvent, du beau temps: ils préparent leurs terres, afin d'être en état de les ensemencer, de bonne heure. Nous avons donc le droit de prédire une année prospère.

—En remontant le fleuve, nous avons vu, avec surprise, nombre de sucreries encore en activité: Ashton, paroisse St-Charles, rive ouest; Luling, dans les mêmes parages, et Mary, ont roulé la semaine dernière. Ashton même continuera à travailler, la semaine actuelle; elle a encore une grande quantité de cannes remiées.

Deslogny, St Jacques, rive ouest; Pike's Peak, même paroisse, et Rich Bend, ont terminé, la semaine dernière.

—Palo Alto, à MM. Lehman et Lum, a fini la dernière, dans la paroisse Ascension; le retard est venu de ce que le moyeu moulin n'a pu fonctionner à temps.

Dans Iberville tout était terminé la semaine dernière. A West Baton Rouge, M. Aug. Levert a fini, le dernier. Cinclaire faisait ses seconds sucres.

Le long du chemin de Mississippi Valley, nous avons aperçu nos depuis douzaine de propriétés où l'on roulait encore. Nous citerons, entr'autres, Walton, Hasler, Golden Grove, Osmrii, Desirebau et Diamond; mais il n'y avait plus une seule canne sur pied; tout avait été mis en windrow.

Waverly, dans la paroisse Lafourche, a fait, cette fois, plus de sucre que depuis quatre ou cinq ans: 1,250,000 livres de sucre clarifié, contre 1,180,000 livres, en 1890.

—Il a été reçu de Washington la lettre suivante:

A A. T. Wimberly, collecteur du Revenu Intérieur, Nouvelle-Orléans:

J'ai reçu votre lettre du 16 courant, relative aux producteurs de sucre qui ont terminé leurs opérations.

Vous nous dites que nombre de producteurs qui ont passé et échantillonné leurs produits voudraient, les conserver chez eux, attendu qu'ils n'ont pas d'entrepôts, ailleurs, pour les mettre à l'abri.

Vous ajoutez que l'agent du Revenu Williams est, comme vous, d'avis que l'on peut leur accorder cette permission, sans que les intérêts du Trésor aient à en souffrir.

Je suis chargé de vous informer que cette permission est accordée à tous les planteurs qui n'ont pas d'entrepôt pour emmagasiner leurs sucres. En pareil cas, vous devrez demander aux producteurs de fournir un rapport mensuel, indiquant le montant de sucre restant chez eux à ces différentes époques, jusqu'à ce que tout soit expédié.

JOHN W. MASON,
Commissaire.

Une lettre de Washington, en date du 4, dit que le Col. Tupper, chef du Département du Trésor, division du sucre, dresse un état des travaux accomplis dans sa division, le mois dernier. Il y a eu 309 chèques envoyés aux réclamants de la prime: total des sommes versées: $841,503, qui, à l'exception de $70,000 sont tombés dans la caisse des planteurs Louisianais.

—En Floride, la culture de la canne fait des progrès rapides. Il y a maintenant, 25,000 acres consacrés à cette culture, et plus de 200,000 acres qui peuvent donner bientôt, d'abondantes récoltes, à meilleur marché que partout ailleurs. MM. Hamilton et Disston, les grands propriétaires de Floride, ont parfaitement réussi cette année, sur une habitation de 1,200 acres.

—L'habitation Bellevue, paroisse St-Jacques, a été achetée, cette semaine par M. Jos. Pooché, $20,000.

—Nous avons eu le plaisir de rencontrer M. C. C. Clifton, de Brûlé des Oliviers, paroisse Assomption. Il nous a dit que, à une certaine distance, de 1 à 3 milles du bayou, derrière Paincourtville, on a bien réussi, cette année. M. Clifton a fait 110 boucauts "open kettle". M. Pierre Lanaux, de l'habitation Luce, a envoyé 700 tonnes de cannes à MM. Dugas et Lockhart. Sur les autres habitations, on s'en est bien réussi, étant donné la mauvaise saison que l'on a eu à subir.

—Elm Hall, ainsi que l'habitation voisine, qui appartenait à la succession A. M. Foley, et que M. Léon Godchaux a acheté, récemment, ont fait plus de 4,000,000 de livres, c'est-à-dire de plus, que l'an dernier, 250,000. On n'a jamais obtenu une pareille récolte, sur ces deux propriétés. Tout cela est dû à l'habile direction de M. Ben. Bourgeois, un de nos meilleurs planteurs sucriers.

FOR DYSPEPSIA,
Indigestion, and Stomach disorders, use BROWN'S IRON BITTERS.
All dealers keep it, $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer est un article indispensable de toilette pour la chevelure, elle en active la croissance.

L'évacuation prochaine de l'Egypte.

On lit, dans la *République française*:

L'article publié, par sir Charles Dilke, dans le *Speaker*, sur la question d'Egypte, et que nous avons, récemment, analysé, ici même, est une nouvelle manifestation du mouvement d'opinion lent mais continu qui se fait en Angleterre, en faveur de l'évacuation de l'Egypte. La raison nement de sir Ch. Dilke reproduit, à peu près exactement, les arguments de MM. Gladstone et John Morley et des autres orateurs libéraux qui se sont prononcés, ouvertement, au cours de ces derniers mois, dans le même sens.

Ces arguments sont de deux sortes: on invoque, d'abord, les engagements formels du gouvernement anglais; si Ch. Dilke fortifie encore davantage, s'il est possible, la valeur de ces promesses, en rappelant, par des citations, que les conservateurs y conformèrent leurs discours jusqu'en 1887, et qu'ils désiraient des parlians de l'évacuation aussi résolus que les libéraux. Il est trop évident que l'approche des élections a déterminé les conservateurs à flatter le chauvinisme populaire, lequel, dans son irresponsabilité, se soucie assez peu de violer les engagements internationaux, en réclamant, du gouvernement, la prolongation indéfinis de l'occupation de l'Egypte.

L'autre ordre d'arguments est purement utilitaire et national: sir Charles Dilke, avec un assez grand nombre d'officiers ou d'écrivains militaires anglais, pense que l'entretien d'une garnison dans le Delta du Nil, est, pour l'Angleterre, une cause de faiblesse—non point, sans doute, autant à cause du chiffre d'hommes qu'elle immobilise, que comment cette garnison, qu'à cause de la difficulté de défendre, en temps de guerre, une position aussi vulnérable et aussi tentante pour l'ennemi.

L'opinion de sir Charles Dilke est donc que la suppression de l'évacuation sera reprise par les libéraux dès leur arrivée au pouvoir, et, dans cette attente, il se déclare désireux de savoir si la France serait disposée à donner au cabinet libéral les gages de modération qu'elle avait donnés en 1887, au ministère conservateur, en consentant à accorder aux Anglais un droit de rentrée au cas où des difficultés nouvelles se produiraient en Egypte". L'auteur de l'article du *Speaker* fait, sans doute, à Lunon à la convention anglo ottomane, dite convention Drummond Wolf, par laquelle les Anglais se réservaient, en effet, le droit de rentrer en Egypte en cas de besoin.

Nous ne savons oh sir Ch. Dilke a puisé que la France avait approuvé cette clause; il nous semble même que le contraire a été prouvé, tout récemment, par la déclaration formelle de l'homme d'Etat français qui détenait, à cette époque, le portefeuille des affaires étrangères. Mais n'importe. Le point capital, c'est que le gouvernement anglais, ocdant, soit au sentiment d'honneur, plus vif, paraît-il, chez les libéraux que chez les conservateurs, soit à l'intérêt national, qui semble, du reste, d'accord, en l'espèce, avec l'honneur, décide, en principe, l'évacuation de l'Egypte. Il trouvera des lors, nous en sommes convaincus, la France disposée à faire à l'Angleterre, en compensation de la situation privilégiée qu'elle perdra par son acte de loyauté, toutes les concessions qui ne seront point absolument incompatibles avec le régime d'autonomie et de neutralité que nous désirons voir établi en Egypte, dans l'intérêt de ce pays et de la paix générale.

VOLEURS MALHEUREUX. — Dernièrement, à Paris, dans l'après-midi, M. Trobert a procédé à l'arrestation de trois repris de justice, les nommés Jules Biandid, âgé de vingt-six ans; Henri Bost, âgé de trente-quatre ans, et Hamard, âgé de trente-six ans, qui, au cours de leur interrogatoire, ont fait les singulières réponses que voici:

—Ainsi, leur disait M. Trobert, vous reconnaissez avoir volé quatre cigares chez un débitant de tabac de la rue du Temple?

—Réalisiamons les faits, interrompit un des voleurs. Nous en avons volé six, et c'est que nous n'avons pas pu en voler plus. Ainsi, envoyez-nous sans plus tarder au Dépôt.

—Vous tenez donc bien à y aller?

—Si nous y tenons! Pensez donc! nous avons été renvoyés hier d'un hôtel de la rue Franche-Comté, faute de paiement. Comme nous avons froid et faim, nous avons résolu de nous faire mettre en prison. Au moins, là, nous aurons chaud et on nous donnera à manger. Depuis ce matin, nous nous évertuons à nous faire arrêter. D'abord, à huit heures, nous sommes entrés chez un marchand de vin du boulevard Magenta où nous avons pu deux litres de vin et mangé un pain et du fromage, et quand nous avons dit au débitant que nous ne pouvions pas le payer, il nous a tout simplement mis à la porte.

Nous avons été chez un autre où nous avons pris un bouillon, mais le résultat a été le même.

Nous nous sommes rendus alors chez M. Belzame, restaurateur, 21, rue Charlot, où nous avons fait une dépense de 14 francs.

Malheureusement nous avons eu encore affaire à un bon sig qui nous a envoyés nous faire pendre ailleurs. C'était à désespérer.

Enfin nous avons volé six cigares et nous voilà arrêtés.

M. Trobert a comblé leurs plus chers désirs en les envoyant au Dépôt.

Un journal à crever de rire.

Le savant pourra étudier l'ivresse et en prédire à coup sûr les funestes effets; l'observateur, lui, si attentif et si persévérant soit-il dans son étude du pochard, ne le creusera jamais dans toute sa profondeur, ce que lui prouveront, d'ailleurs, à chaque instant, les surprises à lui causées par son sujet.

Ainsi, par exemple, l'ivrogne qui, en pleine nuit, s'en va frapper à la porte de la gendarmerie, où il ne connaît personne où il n'a que faire.

Le gendarme de planton ouvre la porte et demande au visiteur nocturne ce qu'il désire: "Je veux voir le brigadier," répond-il.—"Qu'est-ce que vous lui voulez?"—"Je veux lui casser la g...."

Et voilà un maniaque qui, sans l'ombre d'un prétexte, va au devant d'une arrestation et d'une condamnation en police correctionnelle.

Et celui-ci, qui comparaissait aujourd'hui devant la justice!...

Rodrigues, qu'il est ors! Chimères, qui l'eut dit!

Celui-ci, c'est un autre genre: il est gai et trouve un aliment de gaîté dans un cas absolument extraordinaire.

Un gardien de la paix raconte qu'il l'a trouvé à deux heures du matin, assis au pied d'un candélabre et riant à crever la ceinture de son pantalon, en lisant un journal. L'agent vient l'envoyer se coucher, notre pochard l'injure, et le voilà devant le Tribunal pour outrages à un agent de la force publique; de plus, pour ivresse manifeste.

GALIPOT (c'est son nom) dit: — Pour ce qui est de l'ivresse, c'est vrai; mais manifeste, je le ça.

M. LE PRÉSIDENT.—Qu'entendez-vous par manifeste?

GALIPOT.—Je ne sais pas, je n'ai jamais été que deux mois à l'école.

M. LE PRÉSIDENT.—L'agent vous a trouvé, à deux heures du matin, vous pâmant de rire....

GALIPOT.—Oui, il s'en vient m'empêcher de rigoler; s'il m'avait laissé rire, tout ça ne serait pas arrivé; je ne faisais de mal à personne, je riais tranquillement.

M. LE PRÉSIDENT.—Que lisiez vous donc qui vous faisait tant rire?

GALIPOT.—C'était le *Journal officiel*. (*Rires dans l'auditoire.*) Tenez, vous entendez..... seulement d'en parler, tout le monde rit.

M. LE PRÉSIDENT.—Le *Journal officiel* qui vous fa sait rire! pourquoi?

GALIPOT.—Parce qu'il n'est pas de mon opinion.

M. LE PRÉSIDENT.—Il n'y a pas de politique dans le *Journal officiel*.

GALIPOT.—C'est pas la même que moi. Voilà: ayant encore cinq sous, je pouvais me payer deux petits verres; mais ne pouvant pas boire, je me suis dit: j'entends toujours parler du *Journal officiel*, je ne l'ai jamais lu; je vas l'acheter pour rigoler. Je va donc chez un marchand de journaux et je lui dis: "Combien que ça coûte, le *Journal officiel*?—Cinq sous, qui me dit.—Donnez m'en un, que je lui dis, pour rigoler." Là dessus, v'là le marchand qui rit à se tenir le ventre et qui me donne mon journal; à preuve que c'est rigolo, puisque rien que de lui demander le *Journal officiel*, le marchand riait comme une baleine. Alors j'ai emporté mon journal,.... Il pouvait être sur les dix heures et demie. Je l'ai commencé et je continuais toujours, à deux heures.... parce que c'est très long. Je ne regrette pas mon argent, j'en ai eu pour mes cinq sous, et ce que j'ai ri!.....

Le prévenu reconnaît avoir dit à l'agent: "Vous n'avez pas plus de cœur que les vaches de mon pays"

Le Tribunal le condamne à six jours de prison pour le délit et à 5 francs pour l'ivresse.

GALIPOT.—Alors, qu'on me mette aussi dans le loi de proscription.

ALLEMAGNE.—LES SOCIALISTES. CONGRÈS PROVINCIAL.—Les socialistes ont convoqué un congrès provincial, qui siégera à Brême, à la fin du mois de janvier, et qui devra s'occuper d'organiser la propagande parmi les paysans de l'Allemagne du nord-ouest.

Les socialistes des pays rhénans ont, de leur côté, convoqué un congrès provincial, qui se réunira à Coblentz, le 31 janvier.

Le comité directeur du parti a appelé l'attention de ses correligionnaires politiques sur la nécessité de faire de la propagande, parmi les ouvriers ruraux, qui sont restés, jusqu'ici, fermés à l'esprit révolutionnaire. Des brochures devront être répandues, à profusion, dans les campagnes, et les orateurs devront être convoqués, spécialement, à des réunions où la doctrine du parti leur sera exposée.

Simple question:

—Comment appelle-t-on, en Afrique, les cimetières où reposent les corps des noirs?

—Des nègropoles!

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite à la Cathédrale St Louis, vendredi, 15 janvier 1892 à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de MLLE MARIA POINARIS. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister. 13jan—2f

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite pour le repos de l'âme de feu Veuve MARIE PRECHOT, à l'Eglise St Etienne, encoignure de la rue Camp et de l'avenue Napoléon, vendredi, 15 janvier 1892, à 8 heures du matin. Ses parents et amis, ainsi que ceux de son neveu Michel Dutrey, sont priés d'y assister.

10 jan—8t Is

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERREUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

6 jan—

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS,
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
32 RUE TCHOUPITOULAS.

La Santé c'est la Fortune.

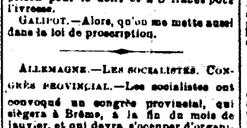

LE TRAITEMENT PAR LE DR E. C. WEST DES NERFS ET DU CERVEAU est un spécifique garanti pour l'HYSTÉRIE, les étourdissements, les convulsions, les crises, la névralgie, les vertiges, la folie, la prostration nerveuse causée par l'alcool ou le tabac, les insomnies, la prostration mentale, le ramollissement du cerveau résultant en insanité et conduisant à la misère, à la débilité, à la mort, la vieillesse prématurée, la stérilité, la perte de puissance chez les deux sexes, les pertes involontaires et la spermatorrhée causées par un excès de travail du cerveau, un abus de ses forces. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. $1 la boîte, ou six boîtes pour $5 00, envoyées par la malle affranchies sur la réception du prix.

NOUS GARANTISSONS QUE SIX BOITES

Guérissent tout cas. Pour chaque commande de six boîtes reçue par nous accompagnée de $5 00, nous enverrons à l'acquéreur notre garantie écrite de lui rendre son argent si le traitement n'opère pas la cure. Les garanties ne seront émises que par

M. TUMS, pharmacien, seul agent, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans Lne.

1er oct—1an—Ve&0

NOUVELLE-ORLÉANS, Lne., 12 Décembre 1891.

AVIS est ici donné que j'ai été nommé par la Cour Civile du District Division E, paroisse d'Orléans, curateur des biens de THOS. W. BOTHICK, interdit.

Tout ce qui est dû à ce dernier ne doit être payé, de même que toutes réclamations contre lui doivent approuvées doivent m'être présentées pour être payées.

On me trouvera au No 110 de la rue Gravier, au premier étage, tous les jours, de 9 heures à 11 A. M. et de 2 à 5 P. M.

16 déc—2f OMER W. DROWN.

L'Hon. C. Edwards Lester

Ancien Consul des États-Unis d'Amérique en Italie, Auteur, etc., écrit ce qui suit:

New-York, le 1er Août 1886,
122 E. 27th st.

AU DR. J. C. AYER & Co., Lowell, Mass.,

Messieurs:—Un sentiment de gratitude et le désir de rendre service au public m'engagent à faire l'exposé des faits suivants:

Ma carrière au collége, à New-Haven, fut interrompue par un rhume tellement sérieux et qui m'affaiblit tant, que, pendant dix ans j'ai eu à combattre pour garder ma vie sauve. L'Hémorragie des passages bronchiques était le résultat de presque chaque effort nouveau pour expectorer. Pendant des années j'ai été entre les mains des plus habiles praticiens sans que cela servit à rien. Enfin j'entendis parler du

Pectoral-Cerise d'Ayer,

Dont je fis usage (modérément et à petites doses) au premier retour du rhume ou de mal dans la poitrine, et chaque fois, invariablement, je fus soulagé. Ceci se passait il y a 25 ans. Avec toutes sortes de changements, dans toutes sortes de climats, je n'ai jamais, jusqu'à ce jour, eu aucun rhume ni aucune affection de la gorge ou des poumons, qui aient résisté au Pectoral-Cerise d'Ayer dans les 24 heures. Il va sans dire que je n'ai jamais été sans le remède dans toutes mes expéditions et mes voyages. D'après mes propres observations, il a donné du soulagement à un grand nombre de personnes; dans les cas aigus d'inflammation pulmonaire, tels que le croup et la diphthérie chez les enfants, la vie a été sauvée grâce à ses effets. Je recommande son usage en légères doses mais fréquentes. Proprement administré, suivant vos indications, c'est un

Bienfait Sans Prix

Dans n'importe quelle maison. J'en parle avec enthousiasme parce que j'en ai reçu les bénéfices. J'ai connu beaucoup de cas apparemment très bronchites et doux, avec perte de la voix, particulièrement parmi les membres du clergé et autres orateurs publics, parfaitement guéris par cette médecine. A vous fidèlement,

C. EDWARDS LESTER.

Ayer's Cherry Pectoral,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens et Marchands de Médecines.

Assurances et Banques.

Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.—31 décembre 1891—A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT a été déclaré payable sur demande.

H. D. HOPKINS, Caissier.

2 janv—10f

Banque Nationale Hibernia.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1891—Un dividende de CINQ POUR CENT libre de toute taxe, sera payé sur demande. Par ordre du Bureau.

CHS. PALFREY,
1er janv— Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurances Germania.—No 51 rue du Camp—Nouvelle Orléans, Lne., 31 décembre 1891—Un dividende semi annuel de CINQ (5) POUR CENT sera payé aux actionnaires sur demande.

EMILE WEBER,
1er janv—10f Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 31 décembre 1891—L'élection annuelle pour sept directeurs de cette Banque pour servir pendant l'année prochaine aura lieu à la Banque le LUNDI, 1er Février 1892, de midi à 2 P. M.

A. A. LELONG,
31 déc—30f Caissier.

Bureau de l'Association de Banque Coopérative de la Nouvelle-Orléans.—No 42 et 44 rue de Chartres—Conformément à la charte une élection de huit administrateurs devant servir l'année prochaine aura lieu au bureau de l'Association LUNDI, le 18me jour de janvier 1892, de 10 heures de matin à 2 heures de l'après midi.

F. MULLER,
23 déc—4s 18 jan Caissier.

Banque Nationale de l'Etat de la Nlle-Orléans—Nlle-Orléans, 19 décembre 1891—Lélection annuelle pour les directeurs de cette Banque qui devront servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de la Banque, rue des Carondelet, entre Camp et Commerce, le LUNDI 18me MAI, 1892, entre les heures de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

CHAS L. C. DUPUY,
19 déc—4s 19 janv Caissier.

Avis.

Les actionnaires de la Louisiana Tanning Company sont convoqués à une assemblée générale qui se tiendra au No 120 South Peters, de 1 à 2 h. P. M., mardi, 9 février, 1892, à l'effet de se prononcer sur la proposition de dissoudre la dite Compagnie de liq l'or ses affaires et définir tres commissaires conformément à l'article VIII de sa charte.

1er jan—30f

Avis.

Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de PIERRE LOUGE vos droit bien les présenter à

FRANK F. DROLLA,
Avocat, Rétiers Morris, coin Canal et Camp.

8 jan—3f en 10 jours

Ste-Charles Hotel Co—Nouvelle-Orléans Lne., 9 janvier 1892—L'élection annuelle de cinq Directeurs devant servir pendant l'année courante, aura lieu LUNDI, 18 janvier de midi à deux heures P. M., au bureau de MM. Moore Hyams & Co., No 33 rue Carondelet.

JNO. KILSHAW,
10 janv—8t Secrétaire.

Changement de local.

La New Orleans Co-operative Banking Association, 43 et 44 rue de Chartres, changera de local LUNDI PROCHAIN, 11 janvier; elle s'établira dans la bâtisse anciennement occupée par la Banque Nationale Whitney et plus tard par la Southern National Bank.

9 jan—2 sem

137 rue Gravier.

AVIS,

UNE personne ayant un petit capital de $200 peut en tirer un produit de 10 à 75 dollars par mois, sans sacrifice de santé. S'adresser à M. Jules Simon, No 46 rue St Pierre, N.-O., de 9 heures à midi. 10jan—7f

Mlle G. de l'ISLE,
87 1/2 rue Esplanade, entre Royale et Chartres,
Professeur de Français et d'Anglais.

Leçons données à domicile ou à l'adresse ci dessus à des prix modérés. 8jan—1 m

La société dite "Female Orphan Society," assemblée dans le jour d'hui un seul ait d'administration devant servir l'année courante, à l'Asile Poydras, Samedi, 16 janvier, de midi à 2 heures P. M.

MRS E. E. HODGSON,
7 jan—7 sa 16 Secrétaire.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à triple à double répétition, sommiers en fer, équilibrer pour la solidité de l'accord. Ces pianos ont valu à leur facteur la valeur d'une grande médaille d'or, en marquables.
Acc